

**Arrêté limitant la
vitesse de circulation
à 30km/h Rue haute
entre le 25 et la Place
Galland (carrefour
avec la rue Saint
Nicolas)**

Extrait du Registre des arrêtés du Maire

Nous, Maire de la commune de ROLLOT

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de la route

Vu l'accord du Département.

Vu l'accord du conseil municipal en date du 20/04/2018.

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique sur la RD935 sur la portion de route qui va du 25, rue Haute au croisement avec la rue Saint Nicolas, Place Galland.

Considérant que sur cette portion de route, l'instauration d'une limitation de vitesse de 30 km/h permettra de renforcer la sécurité.

ARRETE :

Article 1 : A partir du 02/11/2018 une limitation de vitesse fixée à 30km/h est instaurée sur la portion de la rue Haute entre le n° 25 et la place Galland (carrefour avec la rue Saint Nicolas)

Article 2 : Tout véhicule devra respecter la limitation de vitesse de 30 km/h.

Une signalisation réglementaire sera mise en place et les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : Monsieur le Maire, Monsieur le commandant de gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise à Monsieur le Sous-préfet.

Pour extrait conforme: en Mairie le 02/11/2018

Le Maire de ROLLOT,



Publié le